



CYN'AMÉNAGEMENTS

Aménager en faveur de la biodiversité

Financé par



HAIES DOUBLE RANG

Véritable refuge contre les intempéries et la prédation exercée par les rapaces, la haie offre aussi à la faune sauvage une table bien garnie toute l'année, susceptible de répondre à ses besoins alimentaires à chaque étape de son développement.

La haie constitue également un site de reproduction pour bon nombre d'espèces, un réservoir de biodiversité, et le moyen d'augmenter très sensiblement la capacité d'accueil d'un territoire de chasse de plaine pour le petit gibier.

OFFRE RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS

A renvoyer complété et signé accompagné de la carte de localisation de la haie à la fédération des chasseurs de votre département avant le :

25 septembre 2026

COMPOSITION DU KIT :

- 50 plants labellisés Végétal Local © : Viorne lantane, Viorne obier, Aubépine, Charme, Néflier, Troène commun, Fusain d'Europe, Groseillier sauvage, Cornouiller sanguin, Eglantier
- des protections petit gibier et des tuteurs
- des dalles de paillage

FINANCEMENT DE L'ACTION

Cette action de fourniture de kits de plantation de haies aux adhérents des Fédérations Départementales des Chasseurs s'inscrit dans le cadre du projet régional Cyn'Aménagements. Il est financé par la Région Hauts-de-France, l'Office Français de la Biodiversité et la Fédération Nationale des Chasseurs, dans les proportions suivantes :

- **Valeur réelle du kit : 152,20 €**
- **Aide de la Région Hauts-de-France et de l'Ecocontribution : 102,20 €**
- **Reste à charge : 50 €**

Dans la mesure où ces kits bénéficient d'un financement public, leur attribution s'accompagne d'exigences spécifiques. Ainsi, le projet de plantation porté par le bénéficiaire doit respecter un cahier des charges précis, dont les modalités et engagements sont détaillés au verso de ce document.

CONTACT



Fédération Départementale des Chasseurs de l'Oise
155 rue Suimon Guillaume de la Roque
BP 50071 Agnetz - 60603 Clermont Cedex
m.castaing@fdc60.fr

CONTRAT DE FOURNITURE DE KIT DE PLANTATION DE HAIES ENTRE :

L'ADHÉRENT

N° Adhérent
NOM Prénom
Adresse
Code Postal
Commune
Mail
Tel

L'EXPLOITANT ET/OU LE PROPRIÉTAIRE

NOM Prénom
N° SIRET
N° PACAGE
Adresse
Code Postal
Commune
Mail
Tel

ET LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'OISE

Représentée par son président Guy Harle d'Ophove - 155 rue Suimon Guillaume de la Roque, 60603 Clermont Cedex
Tel : 03.44.19.40.40

1. OBJET DU CONTRAT

Ce contrat a pour objet la fourniture de kits de plantation de haies à tarif réduits afin d'aménager les territoires de plaine agricole et de bocage.

2. ENGAGEMENTS DE L'ADHÉRENT ET/OU DE L'EXPLOITANT

Les parties attestent :

- Que l'implantation faisant l'objet de la présente demande d'aide ne fait pas l'objet d'une mesure de compensation ;
- Le cas échéant, avoir obtenu de la part des propriétaires et de l'exploitant agricole du terrain sur lequel l'implantation est projetée l'autorisation de réaliser l'aménagement.

Les parties s'engagent à :

- Maintenir les haies en bon état fonctionnel pendant la durée minimale de 15 ans à compter de la date de plantation ;
- Respecter les conditions d'implantation et de gestion prévues (respect du schéma de plantation : **haie double rang en quinconce, dans un espace végétalisé de 2,50 m de large minimum**, plantation en milieu agricole non clos, à distance d'un boisement, retrait des protections après 3 ans, remplacement des arbres morts durant les 15 premières années, respecter les périodes réglementaires d'entretien, à savoir autorisé entre le 16 août et le 15 mars...) ;
- Respecter la réglementation pour la plantation des haies (distances aux riverains notamment) ;
- Ne pas utiliser les fournitures pour une opération de regarnissage d'une haie existante, notamment si celles-ci ont fait l'objet de subvention ;
- Ne pas solliciter, pour ce projet, d'autres crédits, nationaux ou européens. Ne pas cumuler cette aide avec celle d'un PCAE, d'un PSE ou d'une MAEC ;
- Détenir, conserver, fournir tout document ou justificatif permettant de vérifier la réalisation effective de l'aménagement, pendant 5 années après la réception des plants ;
- Déclarer l'ensemble des implantations au titre de la PAC pour les personnes soumises à déclaration ;
- Se soumettre à l'ensemble des contrôles qui pourraient résulter de l'octroi de l'aide ;
- **Fournir à la FDC une carte de localisation des linéaires plantés.**

3. COMMANDE

Le demandeur de l'aide souhaite bénéficier de kit(s) à 50 € l'unité.
Soit un total de € à régler par : ☐ chèque ☐ virement à la FDC.

4. DESCRIPTIF DU PROJET DE PLANTATION

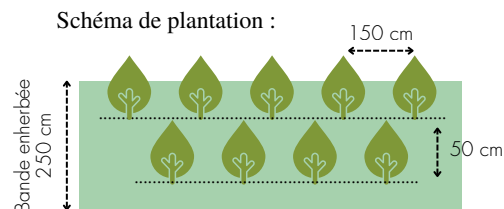
Les kits seront implantés sur la commune de :

La plantation a pour but de répondre à des enjeux : ☐ Érosion ☐ Biodiversité ☐ Paysage ☐ Brise-vent
☐ Autre :

Les signataires de ce contrat s'engagent à avoir pris connaissance et respecter les termes du cahier des charges.

Fait à

Le / /



Signature adhérent

ACCEPTATION PAR LA FDC

Le / /

Signature

En cas d'irrégularités ou de non-respect des engagements, le remboursement par l'adhérent des sommes engagées pourra être exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur. La fourniture de plants est effectuée sous réserve de l'accord de la fédération des chasseurs. Tout refus n'a pas à être justifié.